

## **Echange surréaliste de correspondance entre l'OFT et Rodolphe Weibel, ingénieur à Paudex, entre le 27 avril 2016 et le 6 septembre 2016.**

**Le 27 avril 2016**, l'OFT m'a écrit : « *Nous avons déjà effectué des études avec les CFF qui estimaient à quelque 600 millions de francs la simple création de deux voies en tiroir de 500 m au-delà de l'aéroport, sous Palexpo. Ce chiffre est sans doute beaucoup plus précis que celui que vous articulez ...* »

**Le 9 mai 2016**, je répondais ceci à l'OFT : « *Je m'interroge quant à l'estimation de coût de 600 millions pour la réalisation de 500 mètres de voie double. Vous faites état d'une étude de création de deux voies en tiroir de 500 mètres, prolongeant la gare actuelle de l'Aéroport et vous en indiquez un coût de 600 millions. D'après mes calculs, je pense que c'est erroné, excessif d'un facteur d'environ 8. Selon moi, l'ordre de grandeur du coût de 500 mètres de double voie, à travers la Halle 6 de Palexpo (construite en réservant l'espace nécessaire pour cette double voie) sur 200 mètres, puis de 300 mètres le long de l'autoroute, est de 75 millions* ».

**Le 2 juin 2016**, j'écrivais ceci à l'OFT : « *Par lettre signée de son directeur, datée du 27 avril 2016, l'Office fédéral des transports m'informe « avoir effectué des études avec les CFF qui estiment à quelque 600 millions de francs la simple création de deux voies en tiroir de 500 m au-delà de l'Aéroport, sous Palexpo ». Je souhaite pouvoir consulter les documents établis dans le cadre de l'étude mentionnée* ».

**Le 27 juin 2016**, j'écrivais au préposé à la transparence : « *Le 2 juin 2016, j'ai déposé une demande d'accès à des documents officiels auprès de l'Office fédéral des transports (OFT), 3003 Berne. L'autorité compétente n'ayant pas répondu à ma demande dans le délai fixé par la loi, je dépose, par la présente, une demande en médiation conformément à l'art. 13 de la loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration (LTrans, RS 152.3). Vous trouverez ci-joint copies de ma demande d'accès aux dits documents, ainsi que de la lettre datée du 27 avril 2016 que l'OFT m'a fait parvenir, et à laquelle se réfère ma demande d'accès* ».

**Le 29 juin 2016**, l'OFT m'a informé que j'allais « *recevoir très prochainement une réponse* ».

**Le 5 juillet 2016**, l'OFT m'a informé « *envisager de m'accorder l'étude en question, mais qu'étant donné qu'elle contient des données personnelles, il est tenu de consulter les CFF* ».

**Le 21 juillet 2016**, l'OFT m'a informé qu'en raison des fêtes judiciaires, le délai serait reporté au 16 août 2016.

**Le 31 août 2016**, le dossier n'a pas été retrouvé, ou n'a même jamais existé : « *L'OFT vous avait annoncé par courrier du 27 avril 2016 qu'il avait « déjà effectué des études avec les CFF qui estiment à quelque 600 millions de francs la simple création de deux voies en tiroir de 500 m au-delà de l'aéroport, sous Palexpo », en supposant que nous disposions aussi des documents en question relatifs aux travaux du Plan cadre Genève des CFF. Or entre-temps, nous avons malheureusement dû constater que nous n'avons pu trouver jusqu'ici aucun document qui puisse confirmer cette affirmation. Nous n'avons notamment trouvé aucun document de ce type en lien avec les travaux du Plan cadre Genève des CFF. Les CFF ont gelé ces travaux en 2012* ».

**Le 6 septembre 2016**, l'OFT communique : « *Le plan-cadre Genève est un document en cours d'élaboration par les CFF. Les informations extraites de celui-ci qui vous ont été communiquées ne sont ni validées, ni définitives. De ce fait, nous ne sommes pas en possession d'un document attestant de cette estimation de 600 MCHF. Notre courrier de ce printemps a été envoyé d'entente avec le canton de Genève, qui a le lead du dossier et qui nous a communiqué ces estimations. Nous regrettons de ne pas encore pouvoir accéder positivement à votre requête* ».